

AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 41 ;

Article unique :

La commission a rendu l'avis ci-après :

- **Renouvellement d'une convention d'application internationale de double diplôme**

Diplôme : Master

Mention : Economie internationale

Parcours : Economie, banque et finance internationales

Etablissements partenaires : Università di Verona

Pays : Italie

Adopté à l'unanimité des votes exprimés :

22 votes favorables

0 vote défavorable

0 abstention

- **Renouvellement d'une convention d'application internationale de consortium agreement**

Diplôme : Master

Mention : Mathématiques et applications

Parcours : Algebra, Geometry and Number Theory (ALGANT)

Etablissements partenaires : Université de Padoue, Université de Milan, Université de Leiden, Université de Duisburg-Essen, University de Regensburg, Université Paris-Saclay, Université de Concordia

Pays : Italie, Pays-Bas, Allemagne, Canada

Adopté à l'unanimité des votes exprimés :

22 votes favorables

0 vote défavorable

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis